



et si je juge me donne trop ?

Par **Gdessentiments**, le **17/02/2019 à 19:31**

Bonjour,

Quand je vois ce que réclame mon avocate, je suis horrifiée. Et oui, mon mari n'aura plus qu'une chemise si le juge me donne raison. En mon âme et conscience je ne peux le tolérer. Je comprends l'idée de demander le maximum pour obtenir assez. Or dans mon histoire, je ne voulais pas d'accord amiable pour "la moitié" comme il le souhaitait. Il y a donc divorce conflictuel. Je voulais une part d'environ 70-80% qui me semblait plus correcte. Mon avocat arrive à démontrer que j'ai droit à 90 % des biens immobiliers + prestations compensatoires de 200'000 euros! Ce n'est pas ce que je veux. Si le jugement se termine ainsi, ai-je le droit de céder de mon gré à mon nouvel ex époux la part que j'estime normale en mon âme et conscience ? Comment procéder sans que cela se retourne sur moi, au niveau légal, impôts, etc. Merci

Par **Visiteur**, le **17/02/2019 à 21:01**

Bonjour

A vous de vous exprimer lors de l'audience, si votre avocate ne veut rien entendre !!!